



## Auto-entrepreneur et statut du conjoint qui ne participera pas

-----  
Par valus2728

Bonjour

Je suis en train de créer ma société de micro-entreprise via inpi:

- Je suis salarié dans une autre entreprise et cette activité sera secondaire
- Domaine : artisanat et fabrication manufacturé, activités de service, commerce et artisanat de détail
- Je suis marié, ma femme est fonctionnaire
- Ma femme ne participera pas du tout à l'entreprise

Et pourtant INPI me demande "Déclaration d'option du conjoint \*\*"

Pourquoi ? est-ce obligatoire ?

merci de me renseigner

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Pourquoi ?

Des fois que vous soyez dans la situation où votre épouse vous aiderait dans votre entreprise.

est-ce obligatoire ?

Dans votre cas non, puisque votre épouse ne prendra pas part à l'activité de l'entreprise.

-----  
Par kang74

Bonjour

Attention, sans contrat de mariage l'entreprise sera un bien de la communauté, qui engagera donc aussi pénalement et civilement la communauté et ses biens .

Votre conjointe, même si elle le voulait ne pourrait pas être conjoint collaborateur sans autorisation de son administration .

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

Normalement c'est dans le cas où le conjoint participe régulièrement à l'activité de l'entreprise. Donc, il doit y avoir quelque part une saisie pour préciser que le conjoint ne participe pas régulièrement à l'activité, n'est pas rémunéré et ne bénéficie pas d'une protection sociale spécifique.